

couche de gazon, l'Irlande, dans ses parties les plus désolées, a encore sa beauté particulière, ses grands champs de bruyères roses, dont elle s'enveloppe, comme une reine déçue qui couvrirait sa nudité avec des lambeaux de pourpre. En vain ses ennemis ont voulu en faire une esclave, la magnificence de ses haillons impose encore le respect.

« Ajoutez à cela une température singulièrement égale qui est, entre l'hiver et l'été, une sorte de compromis, dont profitent le printemps et l'automne, avec leur cortège de fleurs, se succédant sans interruption, un ciel souvent brumeux, inclément aux fruits, mais favorable au plus haut point à la végétation, un sol riche en pâturages, admirablement propre à la culture des céréales, abondant en bétail de toute espèce, une terre où l'industrie n'aurait qu'à choisir entre une multitude de chutes d'eau assez puissantes pour faire mouvoir les roues les plus gigantesques, qu'à se courber pour trouver sous sa main dans les immenses tourbières un inépuisable combustible, où à chaque pas, dans les districts montagneux, elle rencontrerait le basalte au grain noir et serré, aussi dur et plus pesant que le fer, des marbres précieux, le granit indestructible que le paysan emploie à construire sa cabane éphémère, les métaux en abondance, les bois de construction, et pour compléter toutes ces richesses, une ligne de côtes, découpées de baies aussi vastes que sûres, baignées par des eaux profondes, avec d'admirables ports au sud, à l'est, au nord, à l'ouest, semblant inviter au trafic l'Angleterre, la France, l'Espagne, les plus riches contrées de l'ancien continent, et surtout l'Amérique vers laquelle elle s'avance comme pour accaparer l'immense trafic du nouveau monde, ou tout au moins lui servir d'entrepôt. »

Dublin est la capitale. Elle est la résidence du vice-roi (lord-lieutenant) et des autres officiers chargés de la conduite de l'Irlande pour le gouvernement anglais.

G.-A. DUMONT.

(A suivre.)

Grande assemblée à Saint-Laurent

Cette grande assemblée, la plus nombreuse depuis celle de Ste-Croix, a eu lieu jeudi dernier.

Dès neuf heures des milliers de personnes prenaient la route de Saint-Laurent pour assister à la grande assemblée publique convoquée par l'honorable M. Mousseau.

Vers midi, près de huit mille personnes de toutes les paroisses du comté, des comtés environnants et même des parties éloignées du pays étaient réunies sur la place de l'église autour d'un vaste *husting* sur lequel nous avons remarqué les honorables MM. Mousseau, Chapleau, D. Ross, Mercier, Trudel, Bellerose, Archambault, Wurtel, Beaubien, Laflamme, Marchand, Blanchet, MM. Robillard, M.P.P., Desjardins, M.P.P., Daoust, M.P., Bergeron, M.P., Tassé, M.P., T. White, M.P., Lavallée, M.P.P., Beauchamp, M.P.P., Tellier, ex-M.P., Champagne, Leblanc et Tarte, ex-M.P.P., F.-X. Archambault, M.P., P. Boucher de la Bruyère, Benoit, M.P., Martel, M.P.P., Caron, M.P.P., Casavant, M.P.P., Houde, ex-M.P., Andrew Dawes, F.-B. McNamee, James McShane, M.P.P., Alderic Ouimet, M.P., C.-P. Davidson, Drolet, Hon. W.-W. Lynch, les échevins Robert et Généreux, et les représentants de tous les journaux.

A une heure p.m., l'honorable M. Mousseau propose que M. D. Girouard, député du comté de Jacques-Cartier au parlement fédéral, soit choisi comme président de l'assemblée. M. Mercier et ses amis s'objectèrent à cette proposition et insistèrent à ce que l'assemblée soit présidée par M. le maire Bélanger. Vu l'absence de ce dernier et les objections systématiques faites par quelques personnes au choix de M. Girouard, les honorables MM. Chapleau et Mercier consentirent à agir conjointement comme présidents.

Il fut réglé que les deux partis auraient chacun deux heures et demie à leur disposition, que l'honorable M. Chapleau porterait le premier la parole et aurait droit de clore la discussion par dix minutes de réplique.

Voici l'ordre dans lequel ont parlé les orateurs : l'hon. M. Chapleau, l'hon. M. H. Mercier, l'hon. M. Mousseau, M. Descaries, M. Bergeron, M.P., l'hon. M. Beaubien et enfin M. Chapleau en réplique.

Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. Il était plus de 6 heures quand la foule se dispersa, enchantée des beaux discours qu'elle venait d'entendre.

Le comte de Chambord a légué une somme de 60,000,000 francs pour être divisée entre le duc de Parme et le comte Bardi. Il a donné 500,000 francs pour la société de la Propagation de la foi ; 100,000 francs pour les pauvres de Paris ; 150,000 francs au couvent de Goritz. Il a aussi légué la majeure partie de sa fortune au duc de Parme et au comte de Bardi. Le revenu de toutes ses propriétés et de ses fonds a été laissé à la Comtesse de Chambord. Le comte a légué aussi 450,000 francs aux fonds du denier de St-Pierre.

TREMBLEMENT DE TERRE D'ISCHIA

(Voir gravure)

Naples, 31 juillet 1883.

« Permettez-moi, cher monsieur, de vous adresser ces lignes, au nom de mon maître, M. G. Giusti, qui est parti ce matin, à la suite de votre dépêche, pour Ischia.

« Aujourd'hui j'ai le plaisir de vous adresser quelques dessins au crayon qui se trouvaient en possession de M. Giusti, et, quoiqu'ils soient des souvenirs d'un cher ami, il n'hésite pas à vous les transmettre.

« Deux mots sur la catastrophe.

« Samedi soir, à 9 heures 50, au moment où les baigneurs et les habitants des pays ruinés, fatigués des chaleurs de la journée, cherchaient, qui à se divertir, qui à se reposer, tout d'un coup éclata un violent tremblement de terre, et, dans l'espace d'un quart de minute, tout ce qui était debout auparavant se trouvait tombé, ruiné, crevassé, menaçant à chaque instant de compléter la chute jusqu'alors arrêtée peut-être de la construction solide de quelque arc !

« Tous les hôtels, les hôpitaux, les deux églises de Casamicciola sont tombés en ruines ; il n'y a plus qu'une demi-douzaine de maisons qui soient restées debout, mais elles se trouvent aussi dans un état déplorable, et peuvent s'effondrer à chaque instant. Le théâtre, construit entièrement en bois, a résisté au formidable choc, et les personnes qui s'y trouvaient s'en tirèrent avec crainte et terreur. Mais, hélas ! ce n'est qu'une centaine de personnes : le reste de la population, qui ne se trouvait pas par un hasard quelconque à la belle étoile, est sous les ruines !

« On évalue à cinq mille et plus les morts ; un chiffre équivalent a été tiré des décombres, blessé, avec les membres cassés, dans un état désolant !

« Les villas, les hôtels, situés ou peu élevés au-dessus de la mer, ne sont qu'une masse de ruines ; on n'en a encore déblayé qu'une partie et l'indignation contre les autorités est générale ; on n'emploie pour les excavations qu'environ 1,200 hommes, tandis qu'il en faudrait 20,000 au moins. Hier on a retiré encore quelques blessés, pas encore morts. Qui sait combien de personnes meurent de faim et d'asphyxie sous les débris à cause de la lenteur des travaux !

« Voici les quelques dessins dont je vous parle plus haut :

1o Le roi d'Italie, accompagné des ministres Depretis et Acton, a visité Casamicciola, s'arrêtant aux endroits où la catastrophe avait fait le plus de victimes. Il était profondément ému, et a prononcé quelques paroles empreintes d'une profonde douleur. Les survivants de la population l'environnaient, et l'ont remercié en pleurant. Sa Majesté s'est ensuite embarquée pour Forio et Lacco Ameno, deux villages que le tremblement de terre n'a pas épargnés ; elle a été accueillie partout par les acclamations d'une foule émue ;

2o Le village de Forio, après la catastrophe ;

3o Vue générale de Casamicciola après la catastrophe — sur les hauteurs ;

4o Le village de Lacco Ameno après la catastrophe — sur les hauteurs ;

5o Vue de Casamicciola avant la catastrophe ;

6o Vue du village Lacco-Ameno avant la catastrophe.

« Si le temps me le permet je ferai en sorte de vous donner d'autres dessins encore.

« Agrérez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« J. FEDERLI. »

LES AVOCATES

Ce n'est pas du Nord, cette fois, que nous vient la lumière. C'est du Midi, au contraire, que l'innovation nous arrive.

Innovation qui n'est, d'ailleurs, qu'une imitation lointaine déjà. En effet, les Etats-Unis ont depuis longtemps pris l'initiative. Depuis longtemps, les demoiselles à la recherche d'une position sociale peuvent choisir le barreau pour carrière.

Les avocates se comptent là-bas à la douzaine. Quelques-unes sont même parvenues à une notoriété qui leur rapporte de forts joies bénéfices.

Mais, jusqu'à présent, la vieille Europe avait refusé d'entrer dans le mouvement.

Hurrah ! La routine vient d'être vaincue. C'est à l'Italie qu'appartient l'honneur de la victoire. Une jeune étudiante a passé avec succès ses examens et s'est fait inscrire au barreau de Turin.

Elle se nomme Lidia. Nom infiniment plus poétique que Chicaneau. Bonne chance donc et clientèle copieuse à Mlle Lidia ! Nous ne doutons pas qu'elle n'ait très prochainement des imitatrices.

Et nous souhaitons fort sincèrement que la réforme passe les Alpes le plus tôt possible.

* *

Je ne veux pas médire des charmes de MM. les avo-

cats. Mais ils me permettront bien de leur dire qu'ils ne sont pas très réjouissants pour le regard, avec leurs solennels favoris et leurs toges austères.

La robe, au contraire, émoussée par un frais minois, prendra tout de suite un aspect aimable. Au lieu d'être portée uniformément, avec une raideur monotone, elle deviendra le thème des variations les plus ingénieuses.

Telle avocate l'ornera par derrière d'un *pouff* étoffé. Telle autre l'agrémentera de retroussis mutin. Nous verrons aussi la robe brodée de jais, la robe garnie de velours. Que sais-je !

Et la toque donc !

La toque, si peu engageante et de forme si peu artistique. La toque, sous laquelle les défenseurs de la veuve et de l'orphelin font pour la plupart assez pitteuse mine !

Je gage que, placée sur des cheveux blonds ondulés ou surmontant les yeux noirs d'une brune ardente, elle vous aura immédiatement un je ne sais quoi de provocant et de séducteur.

Sans compter que l'ingéniosité féminine trouvera aussi moyen de l'orner à l'aide de combinaisons faites pour le plaisir des yeux.

Ici, la toque rehaussée d'un chou de satin ; là, la toque à plumes ; plus loin, la toque à fleurs.

Quel régal pour les badauds habitués de la correctionnelle ou de la cour d'assises !

* *

Encore n'ai-je jusqu'ici envisagé la question qu'au point de vue plastique.

Que serait-ce si je l'examinais au point de vue moral ?

S'il est une vérité incontestée, une vérité affirmée même par une série de quolibets consacrés, c'est que la femme parle plus que l'homme.

Comment, ceci constaté, lui avoir fermé jusqu'ici une carrière pour laquelle son péché mignon devient en quelque sorte une qualité professionnelle ?

Elle y trouvera l'occasion de donner un cours à la fois libre et profitable à son intempérance de langue.

Et, rentrée à la maison après toute une journée de plaidoiries, elle deviendra pour son mari un modèle de discrétion, presque muette.

Soit dit encore sans nous offenser, messieurs, la femme est infiniment mieux douée que nous sous le rapport de...

Faut-il dire le mot cru ?

Je pourrais trouver des adoucissants, tels que, *habileté, finesse, malice, subtilité*. Ma foi, tant pis, le terme propre !

La femme est infiniment mieux douée que nous sous le rapport de la ruse. Par conséquent, bien plus propre à la besogne insidieuse que l'avocat doit accomplir.

Voyez la femme cherchant une excuse ou un prétexte pour déjouer les soupçons ou désarmer la colère de monsieur son époux. Comme elle s'entend à le persuader, à le retourner, à l'enjoler !

Avec les avocates, je suis sûr que tous les accusés obtiendraient du coup le bénéfice des circonstances atténuantes.

Puis, comme elle vous démêlerait l'écheveau d'un procès compliqué, mettant le doigt sur le point délicat, frappant à l'endroit faible !

* *

Je ne vois guère que deux inconvénients à la réforme annoncée.

Dame, ils sont graves.

Le premier inconvénient est que les beaux yeux d'une avocate risqueraient d'influer fallacieusement sur l'arrêt du juge.

A la rigueur, on pourrait y remédier en adjoignant aux tribunaux masculins des *assesseuses* qui, par leur voix incorruptible, neutraliseraient les effets possibles de l'amour.

Quant au second inconvénient, je ne sais trop de quelle façon on pourra y parer. Une fois avocate, la femme sera—c'est la pente fatale—prise du désir irrésistible d'exercer sa façon de sur la scène politique.

La femme-députée suivra à courte distance.

Mais, au fait, où sera le mal ? ou plutôt, où sera le pire ?

Elle ne pourra, en somme, ni être plus stérilement querelleuse, ni parler pour moins dire que la plupart de nos honorables !

PIERRE VÉRON.

LA ROBE DE LA LUNE

FABLE RENOUVELÉE DES GRECS

Un soir, la lune, à son premier quartier, c'est-à-dire dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, eut une étrange fantaisie. Mais qui serait fantasque, si ce n'est la Lune ? Elle voulut avoir une robe. Était-ce pour se rendre à la cour de Jupiter ou pour aller au bal des Etoiles ? L'histoire ne le dit point. Toujours est-il